

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
22 septembre 2014
PROCES-VERBAL

L'an **deux mille quatorze**, le **vingt-deux septembre** à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2014

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREMBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés : Mme Stéphanie DUBERGA (pouvoir à Karine LUMEAU), M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à Sylvie PANCHOUT).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le Procès-Verbal de la séance du 21 juillet 2014 et si des observations sont à formuler.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER signale que l'information donnée au Conseil Municipal par Monsieur le Maire sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie n'a pas été mentionnée dans le dernier procès-verbal du 21 juillet 2014. Aucune autre remarque n'est faite, le conseil municipal adopte le Procès-Verbal du 21 juillet 2004 à 19 voix pour.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. Budget - Décisions Modificatives
 - Reversement du solde du compte bancaire de l'association basket Sauveterre

8. Questions diverses
 - Ecoles communales – frais de fonctionnement des écoles 2013/2014
Temps d'activités périscolaires (TAP)

 - Révision de la liste électorale, délégués de l'administration (Préfecture)
 - Proposition de devis pour un accompagnement sur création d'une signalétique touristique
 - Tarifs des gîtes communaux (dégrèvement)
 - Sollicitations des riverains de la station TIGF
 - Personnel : autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
 - Ouvrage photos : manifestations de l'été à Sauveterre de Guyenne

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET

- Ligne de trésorerie - **Délibération 2014-09-01**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de prévoir une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions attendues. Chaque conseiller a reçu un tableau qui fait état des subventions attendues (Conseil Général, Conseil Régional, Etat). L'ensemble se chiffre à 545 000 €. En juillet et août 2014, deux lignes de trésorerie de 100 000 € chacune ont dû être ouvertes.

Madame Fabienne MARQUILLE MIRAMBET demande si ces subventions sont bien accordées. Monsieur le maire rappelle que ne peuvent être inscrites au budget que les subventions pour lesquelles la commune a reçu un arrêté d'accord de subvention.

Madame SCHEEBEGER REIGNIER demande comment sont gérées les dépenses et les recettes.

Monsieur le Maire explique que l'agent en charge du suivi du budget et de la comptabilité, contrôle régulièrement l'état des finances de la commune en relation avec Madame la Trésorière et rend compte de la situation.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir la ligne de trésorerie d'un montant de 345 000 € et fait part au conseil municipal de la proposition faite par le Crédit Agricole d'Aquitaine sur la base d'un taux fixe de 2.36 % ou bien d'un taux variable. Il indique ne pas avoir de préférence dans la mesure où il s'agit d'une ligne de trésorerie et que les taux ne bougeront pas beaucoup d'ici son remboursement.

Plusieurs conseillers de la majorité indiquent leur préférence pour un taux fixe. M. MIQUEU indique que pour le groupe Sauveterre pour tous, la préférence va également à un taux fixe.

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, dix-neuf voix pour l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 345 000 € auprès du Crédit Agricole sur la base d'un taux fixe de 2.36 %.

- Décisions modificatives - **Délibération 2014-09-02**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les projets d'équipement pour la salle culturelle à Bonard.

L'acquisition des tables (100 tables de 4 places) et des chaises (400) disposées sur des charriots est proposée. L'ensemble est plus cher que la somme inscrite au budget (15000 €) mais sera plus fonctionnel et plus pratique. Monsieur le Maire propose de prévoir au budget 8 000 € supplémentaires pour l'acquisition de ce matériel soit 23 000 € au total.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, vote les crédits supplémentaires pour cette acquisition.

Monsieur SAUTS demande si les tables et chaises pourront être utilisées pour d'autres manifestations extérieures à la salle.

Monsieur le Maire précise qu'il ne serait pas judicieux de déplacer le matériel de la salle, celui-ci devra rester attaché à la salle Culturelle de Bonard.

- Aide financière aux communes sinistrées- **Délibération 2014-09-03**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes Paillet, Lestiac, Langoiran, Capian, Cardan, Portets, Tabanac et le Tourne, ont été ravagées par les orages du mois de juillet 2014. L'AMG invite les communes de Gironde à être solidaires de ces communes dont les moyens ne suffisent plus pour remettre en état leur commune.

Monsieur le Maire propose la somme de 1000 euros, et demande au Conseil Municipal son avis avec la possibilité de donner plus.

Monsieur Christophe MIQUEU adhère à cette solidarité entre les communes de Gironde et souhaite souligner l'accompagnement du Conseil Général suite à ces événements

Après échange de vue, le conseil municipal décide, d'allouer une aide financière, pour l'ensemble de ces communes, d'un montant de 2 000 € et de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le versement de cette aide.

- Reversement solde compte association « Basket Sauveterre » - **Délibération 2014-09-04**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur CAVIOLE, ancien président de l'association «Basket » qui n'est plus en activité désire que le solde du compte bancaire (2272.19 €) soit reversé à différentes associations sportives de la commune :

- Association du Football les 4/6 de la somme de 1514.80 €
- Association de la Pétanque 1/6 de la somme de 378.70 €
- Association du Judo 1/6 de la somme de 378.70 €

Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN estime que d'autres associations sportives de la commune auraient pu, elles aussi, bénéficier de ce partage.

Monsieur MIQUEU indique qu'il serait bienvenu et même attendu que les présidentes des associations concernées par la décision se retirent du vote.

Après échange de vue, le conseil municipal adopte le reversement comme ci-dessus indiqué, à dix voix pour, sept abstentions (Christian BONNEAU, Sandrine COMBREFREYROUX, Fabienne MARQUILLE MIRAMBET, Christophe MIQUEU, Alice ROUGIER SAINT MARTIN, Laurent SAUTS, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER) et deux retraits du vote (Sylvie PANCHOUT, Karine LUMEAU).

Monsieur le Maire remercie Monsieur CAVIOLE et l'association « Basket » pour cette initiative.

- Admission en non-valeur – assainissement- commune - **Délibérations 2014-09- 05 et 06**

Monsieur le Maire donne lecture d'un état transmis par la Trésorière faisant l'état d'admissions en non-valeur pour le budget de l'assainissement pour un montant de 608.29 €, et pour le budget de la commune un montant 89.05 €.

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que les non valeurs correspondent à l'ensemble de 14 titres n'ayant pu être recouverts malgré les diligences effectuées. Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, admet en non-valeur la somme de 608.29 € pour le budget assainissement et 89.05 € pour le budget communal selon l'état transmis, arrêté à la date du 21 août 2014.

2. ASSAINISSEMENT

Monsieur TOMADA, Madame LAWATHER et Monsieur PUAUD présentent les trois différents points sur l'assainissement et évoquent leur historique.

- Assainissement collectif sur la zone « La Ribeau » - **Délibération 2014-09-07**

Monsieur Puaud explique : « Les eaux usées d'une partie des habitations situées à proximité de la résidence « Le clos de l'Entre Deux Mers » sont déversées dans le réseau privé d'assainissement de cette résidence, qui est lui-même raccordé au système d'assainissement collectif géré par la commune.

Cette installation est située sur un domaine privé et échappe aux contrôles obligatoires qui relèvent de la responsabilité de la commune.

Cette situation génère un risque potentiel sur le bon entretien et la conformité de l'installation. »

« Une reprise de gestion communale de l'installation d'assainissement de la résidence « Le clos de l'Entre Deux Mers » serait envisageable. »

« Le Conseil Municipal de Sauveterre de Guyenne a approuvé le 27 mai 2013 le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Le nouveau Schéma directeur d'assainissement a également été adopté par le Conseil Municipal (séance du 24 juin 2013) pour le mettre en cohérence avec les nouveaux zonages du PLU.

Il est clairement noté dans le règlement que les habitations situées dans cette zone constructible doivent être raccordées au réseau public d'assainissement. »

« Une consultation de cabinets pour une assistance/Maîtrise d'œuvre (sur la base du chiffrage de 36 000 € réalisé par ARTELIA lors du Diagnostic) est proposée pour l'extension du réseau. »

- Eaux parasites BOURG OUEST- **Délibération 2014-09-17**

Pierre Tomada explique : « L'étude diagnostique du réseau d'assainissement de Sauveterre de Guyenne, réalisé par ARTELIA en 2013-2014, a permis de mettre en évidence des dépassements ponctuels de la capacité de la station d'épuration par temps de pluie.

Une partie de ces importants volumes qui sont transités à la station en période pluvieuse provient du réseau unitaire, en particulier le bassin d'apport « BOURG OUEST », pour lequel la surface active générant des apports d'eaux fluviales au réseau a été estimée à 8ha.

C'est sur cette zone qu'il semble nécessaire de pousser l'analyse afin de déterminer les solutions envisageables qui permettront de réduire les volumes transités vers la station d'épuration en temps de pluie.

Le lancement de l'étude complémentaire par la société ARTELIA (5 104,50 € HT) sur la déviation des eaux parasites BOURG OUEST est proposé. »

- Assainissement ROUSSILLON - **Délibération 2014-09-08**

Contexte : La commune de Sauveterre de Guyenne souhaite réaliser un système d'assainissement sur le village de Roussillon (10 habitations).

Le projet a pour finalité de limiter les rejets d'eaux usées domestiques dans la Fontasse qui est affluent de la Vignague.

L'étude de faisabilité présentée par la société AMODIAG a permis de préciser 3 procédés de traitement collectif des eaux usées domestiques à savoir :

- Station d'épuration – Bambouseraie
- Station d'épuration par filtre plantés de roseaux
- Micro station d'épuration

Marie-José LAWATHER explique : « Concernant le dernier dispositif, la commune a souhaité détailler l'ensemble des coûts en termes d'investissement et d'exploitation afin de disposer des informations nécessaires permettant de retenir le procédé présentant le meilleur compromis technique – économique et environnementale.

Le coût d'investissement et d'exploitation sur 20 ans de la mise en œuvre d'un réseau et d'une station d'épuration pour le village de Roussillon est estimé à 139 160 €. HT sur la base d'un traitement par filtre à coco.

Au regard de ces coûts pour le projet d'assainissement collectif, la maîtrise d'ouvrage a souhaité préciser le coût des réhabilitations des dix assainissements non collectif du village.

Après étude par la société AMODIAG, le montant global d'investissement et d'exploitation pour la réhabilitation des 10 assainissements non collectif sur le village de Roussillon sur 20 ans est de 144 378 €. HT.

La poursuite de l'étude du dossier dans le but de créer et implanter sur la zone ROUSSILLON un réseau d'assainissement collectif est proposée.

Une dernière réunion avec la société AMODIAG devrait permettre de faire un point et de retenir la solution la plus adaptée. »

Monsieur MIQUEU indique que le groupe Sauveterre pour tous soutient cette démarche pour les trois dossiers concernés qui avaient été au préalable discutés dans le détail en commission « assainissement ».

Après échange de vue, le conseil municipal, décide, à dix-neuf voix, d'engager les procédures pour la mise en place des projets d'assainissement sur les trois points évoqués ci-dessus.

3. CABINET MEDICAL COMMUNAL

Monsieur le maire présente les deux phases d'aménagement du cabinet médical communal. Une réunion a eu lieu début septembre 2014, avec les professionnels de santé, pour savoir qui est intéressé pour rejoindre la structure. A l'heure actuelle, sont intéressés : les deux médecins de la commune, deux dentistes, un orthodontiste, un cabinet d'infirmiers, l'ADMR. Par ailleurs, un autre dentiste et une gynécologue demande à étudier le projet.

Monsieur le Maire présente une simulation du financement du projet avec les loyers prévisionnels. L'objectif est d'équilibrer le budget sur 20 ans avec le coût des travaux, les subventions, l'emprunt et les futurs loyers. Les services préfectoraux et fiscaux (DGFIP) ont été sollicités sur trois questions : Subvention de la phase II, taux de TVA applicable, éligibilité au FCTVA.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un intérêt financier, administratif et technique à faire les deux phases en même temps.

Madame SCHNEEBERGER REIGNIER signale, à ce propos, que la différence entre les deux options (tranche 1 et 2 en continu ou tranche 2 différée) est d'environ 12 000 euros, ce qui représente une somme modeste au regard de la totalité de l'investissement (557 000 euros). Elle demande si les professionnels de santé se sont véritablement engagés et elle suggère, si ce n'est pas le cas, de différer la deuxième phase d'aménagement du cabinet médical.

Monsieur le Maire répond que les professionnels contactés se sont effectivement engagés oralement pour la plupart ou ont montré un vif intérêt pour les autres.

Madame SCHNEEBERGER REIGNIER demande si la maîtrise d'œuvre est prise en compte dans le calcul présenté rapidement par Monsieur le Maire. Elle signale par ailleurs que le permis de construire déposé ne tient pas compte des réglementations spéciales pour les cabinets dentaires (radiographie...).

Monsieur le Maire indique que la maîtrise d'œuvre ainsi que les bureaux de contrôle ont bien été pris en compte dans le nouveau plan de financement présenté et précise que l'architecte sera sollicité sur les éléments relatifs aux appareils de radiologie pour les cabinets dentaires. Il précise que ce prix ne comprend pas les protections suscitées.

Madame SCHNEEBERGER REIGNIER explique qu'un rapide calcul montre que les loyers ne sont pas assez importants pour supporter les charges si on tient compte des frais de fonctionnement et de l'entretien des bâtiments (sur une période de 20 ans).

Monsieur le Maire lui indique que le tableau présenté fait ressortir une somme de 1000 € par mois environ pour l'entretien des communs et les fluides et que cela lui semble suffisant.

Monsieur Christian BONNEAU propose de se renseigner sur tous ces points avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire rappelle que les offres ont été ouvertes en début juillet et sont valables 120 jours et propose d'attribuer les lots ce mois-ci.

Les travaux ne débuteront que quand l'école de musique quittera l'immeuble pour s'installer dans la nouvelle école de musique à Bonard. La décision peut donc être prise au prochain conseil.

Madame SCHNEEBERGER REIGNIER demande d'avoir des éléments plus tangibles (financement, loyers et accord des professionnels de santé) avant de solliciter le positionnement du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'y réfléchir et de prendre la décision au conseil municipal du mois d'octobre 2014. D'ici là des informations sur le FCTVA, la DETR, et la TVA auront été obtenues.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après échange de vue, le conseil municipal décide de reporter la décision d'attendre le mois prochain (octobre 2014).

4. POLE CULTUREL ET SOCIAL EN CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement du garage de Monsieur CHAUVET, rue St Romain et de la maison Brugère, rue de la Font.

Les locaux vides de la maison Brugère pourraient accueillir des gîtes, des appartements ou des chambres de passage, projet à étudier.

La bibliothèque serait transférée dans le garage de Monsieur CHAUVET, immeuble mitoyen à la salle des fêtes. A l'heure actuelle, la bibliothèque dispose de 55 m², le nouvel aménagement permettrait d'installer la bibliothèque sur 4 niveaux (une cave, 2 étages et une mezzanine) soit près de 300 m².

Madame Marie José LAWThER signale que la commission a visité dernièrement deux bibliothèques restructurées (Salleboeuf et Beychac et Caillau), avec un réel plaisir de voir un pôle culturel moderne et adaptable.

Madame LAWThER précise également que la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) est très professionnelle, disponible et à l'écoute de nos besoins.

Monsieur MIQUEU souligne que l'opposition, si elle est conviée la prochaine fois, sera toujours disponible pour accompagner des membres de la majorité visiter dans d'autres communes ce type de projet.

Monsieur Christophe MIQUEU, demande si le conseil peut en savoir plus sur le projet de rénovation de la Maison Brugères dans la mesure où la liste qu'il conduisait avait indiqué dans son programme qu'elle aurait souhaité y installer une « maison des associations ».

Monsieur le Maire décrit ce que pourrait-être un projet d'ensemble à vocation culturelle, touristique et sociale. L'ensemble des bâtiments incluant la salle des fêtes, la bibliothèque, la maison Brugères peut être réaménagé dans un même pôle : l'idée qu'il soumet est de prolonger la rue des jardiniers jusque dans la rue La Font, en traversant la Maison Brugère. Faire de la cour de la maison un espace public en transformant le chai en place couverte, en donnant accès au barbecue municipal pour la population. Cette cour deviendrait alors un lieu de circulation et de rencontre à part entière.

Le local des RESTOS DU CŒUR sera restauré, un gîte accessible au PMR pourrait être aménagé au rez-de-chaussée et à l'étage un gîte rural pourrait être aménagé, ou des chambres de passage, des logements d'urgence, tout cela mérite d'être étudié avec l'architecte en fonction des espaces.

Monsieur le Maire conclut : « Toutes ces idées pourront être soumises à l'architecte que nous retiendrons. L'objectif est de déposer un dossier DETR auprès de Monsieur le Préfet avant le 31 décembre. Des informations supplémentaires pourront être apportées lors du prochain conseil municipal quant aux différents projets (chiffrage du projet en fonction des m² pour lancement de la consultation des Architectes). »

5. SALLE CULTURELLE ET ECOLE DE MUSIQUE

Délibération 2014-09-09

Suite aux réunions de chantier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les différents avenants au marché de travaux de la création de la salle culturelle et école de musique à « Bonard ».

Lot 1 « VRD » - Ets AUDEBERT

Travaux supplémentaires préparation des 2 zones parkings enherbés : plus-value de 12 584.00 € HT

Lot 2 « Maçonnerie- gros œuvres » - SARL BOTTECHIA

Réalisation ouverture entre les 2 salles : plus-value de 5 190.00 € HT

Lot 3 « Charpente métallique – Bardage – Serrurerie »

Modification plancher technique : plus-value 6 547,56 € HT

Lot 4 « Menuiserie extérieures et intérieures aluminium »

Modification sur portes et châssis : plus-value 5 706.00 € HT

Lot 6 « Platerie Isolation »

Finition et doublage séparation salle/gymnase : plus-value 8 311.80 € HT

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour, et quatre contre (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et à prévoir les crédits et modifications nécessaires au budget communal.

Délibération 2014-09-15

Monsieur le maire propose de revoir l'investissement scénique et le studio d'enregistrement et propose d'investir 30 000 € HT dans l'équipement scénique simple et 13 000 € HT dans l'équipement du studio d'enregistrement.

Monsieur Christophe MIQUEU et Monsieur Christian BONNEAU évoquent la durée de vie des nouvelles technologies et s'interrogent sur le type d'investissement et d'équipement dans lesquels il serait le plus justifié d'investir afin d'y apporter des modifications au fur et à mesure de l'évolution de la technologie.

Monsieur le Maire propose de réviser le plan de financement de la salle.

Création en extension d'une salle à vocation culturelle et sportive		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Marchés de travaux initiaux		673 538.00	
Avenants n°1 Lots 1, 2, 3, 4 et 6 (CM 22.09.2014)		38339.36	
Réserve pour avenants (imprévus)		10000.00	
Prestations intellectuelles			
Maîtrise d'œuvre	7%	47 147.66	
Bureau de contrôle		6 800.00	
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)		1 295.00	
Equipements culturels			
Scénographie - Equipements scéniques		30 000.00	
Studio d'enregistrement		13 812.00	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		820 932.02	
ETAT - DETR - Equipements sportifs et culturels			202 590.00
Taux 30% (plafond 750 000€)			
Conseil Général 33 - Espace public culturel			41 500.00
Taux 25% (plafond 200 000€) X Coéf. Solidarité Dptal 0.85			
Conseil Régional d'Aquitaine - Equipements culturels et sportifs			0.00
"salles de spectacles" - Taux 20% (plafond 750 000 €) x coef. de pondération			
TOTAL SUBVENTIONS			244 090.00

TVA (20% du montant HT)	20.00%	164186.404	-
FCTVA (15,758% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	15.76%		155 234.96
Commune (autofinancement) et autres subventions			585 793.46
TOTAL de l'opération (TTC)		985 118.42	985 118.42

Le nouveau plan de financement est voté par le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET).

Monsieur Christian BONNEAU fait remarquer, qu'au vu des nouvelles modifications apportées au plan de financement, le coût de la salle se rapproche bien du million d'euros comme évoqué durant la campagne électorale.

Monsieur le Maire rétorque que c'est un mensonge d'avoir affirmé cela et que les chiffres parlent d'eux même : la salle ne coutera pas 1 million d'euros par le reversement du FCTVA.

Monsieur BONNEAU réplique que l'on verra bien si c'est un mensonge une fois que les travaux seront terminés et tous les avenants passés.

Monsieur MIQUEU rajoute que 1 million, c'est ce que coutera la salle aux citoyens qui payent leurs impôts auprès de la commune, du Conseil général, de l'Etat, en bref de l'ensemble des financeurs du projet.

Monsieur le Maire précise que la TVA versée par la commune est touchée par l'Etat et reversée à la commune via le FCTVA. Le coût de la salle « pour le citoyen doit donc être considéré HORS TAXE et est loin d'1 million d'€uro. Il s'agissait donc bien d'un mensonge pendant la campagne électorale. Il précise que grâce à l'aide apportée par l'Etat (202 000 €) et le conseil général (41 500 €) le coût pour la commune de Sauveterre sera de 585 793€46.

Monsieur MIQUEU indique que l'on verra bien à la fin des travaux combien aura coûté la salle.

Tarifs de location - Délibération 2014-09-16

Madame Sandrine COMBEFREYROUX fait part de la proposition de la commission pour les tarifs de locations de cette salle.

Tarifs de location Salle culturelle "Bonard" (année 2014/2015)		
Manifestation/Structure	Localisation	Tarif €/jour
Pièces de théâtre "salinières" (Radion Entre Deux Mers)		Gratuit
Manifestations des Pompiers et Gendarmes		Gratuit
Associations (manifestation à but caritatif)		Gratuit
Quine des associations		Gratuit
Administrations publiques (collectivités, Pays, CdC, CNFPT, CDG...)	CdC Sauveterrois	Gratuit
	Hors CdC	Gratuit
Associations (manifestation à but lucratif)	Sauveterre de G.	150
	CdC Sauveterrois	150
	Hors CdC	200
Associations (repli météorologique : mauvais temps, canicule...)		Gratuit
Location aux particuliers et privés (entreprises...)	Sauveterre de G.	400
	CdC Sauveterrois	400
	Hors CdC	600
Parti politique : manifestation publique (réunion,...)		Gratuit
Parti politique : manifestation privé (congrès,...)		200

Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET s'interroge sur le prix unique pour les habitants de Sauveterre et ceux de la CdC du Sauveterrois ?

Monsieur le Maire indique que le tarif est unique car cette salle sera mutualisée par une Convention entre la commune et la CdC et que cette mutualisation était une volonté de l'Etat lors de l'attribution de la subvention DETR pour ce projet.

Il ajoute que le territoire du Sauveterrois est l'un des tout premier en Gironde à avoir signé une telle convention de mutualisation des équipements entre la commune, la communauté des communes et le conseil général.

Monsieur MIQUEU s'interroge sur le coût de location de la salle pour les particuliers de Sauveterre et trouve que 400 euros est un coût élevé pour un équipement très largement payé par les sauveterriens.

Plusieurs membres du Conseil indiquent qu'on retrouve ce type de tarifs dans d'autres communes. C'est le prix pour une réservation à titre « privé ».

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, les tarifs de location de la salle culturelle et sportive à Bonard.

6. RESTAURATION DU MOULIN DES AYNES

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration du Moulin de Aynes et propose plusieurs devis pour cette restauration. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise BUSSAC.

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER demande si une charpente doit être édifée ?

Monsieur le Maire précise que la restauration de compose uniquement de la consolidation du fut existant du moulin (intervention urgente). Une dalle sera installée à un mètre du sommet.

Monsieur Christian BONNEAU demande si une visite sera possible pour le public ? Une visite sera possible dès que la restauration sera faite mais le moulin ne sera pas accessible au public dans un premier temps en raison des contraintes imposées aux ERP.

Le projet sera ensuite complété par :

- la construction du local de l'association des chasseurs (« cabane en bois » : salle et chambre froide)
- la mise en place d'une table d'observation et d'orientation en haut de moulin

7. SDEEG

- Taxe communale - ***Délibération 2014-09-12***

Monsieur le Maire présente la sollicitation du SDEEG concernant la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

A titre d'information, cette taxe, versée au SDEEG et contrôlée par celui-ci pour le compte des communes, contribue à garantir un service public d'électricité de qualité, par la réalisation de travaux sur le réseau.

Monsieur Christian BONNEAU demande si la commune perçoit cette taxe en totalité et en reverse une partie ?

Cette taxe est perçue en totalité par le SDEEG, qui reverse 80.50 % à la commune et conserve 19.50 % pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, cette répartition de la TCCFE entre la commune et le SDEEG.

- Bornes de recharge véhicules électriques

Madame Marie-José LAWThER fait part du projet du SDEEG sur l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques et à ce titre notre commune serait susceptible d'accueillir des équipements de ce type.

Le SDEEG demande de se prononcer sur cette opération. Le financement (environ 17 000 € pour notre commune) serait assuré par le SDEEG à 80 % HT et à 20 % pour la commune avec une participation annuelle de 300 € par point de charge.

Madame MARQUILLE-MIRAMBET indique qu'elle travaille dans une concession automobile et que la commercialisation des véhicules électriques est très faible.

Monsieur SAUTS s'interroge sur la pertinence d'une telle démarche qui ne le convainc pas.

Madame LAWThER précise que l'action d'une collectivité peut inciter ce développement en proposant ces points de recharges qui sont absents aujourd'hui sur le territoire.

La commission va approfondir le projet, voir le réel enjeu de cet investissement en relation avec les objectifs de développement durable.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Assurances sinistres

A la suite du sinistre des tribunes du Stade J. BARRIERE au Closet, l'APAVE vient de nous transmettre son rapport concernant la solidité de la structure. La commune est en attente du rapport de l'expert de l'assurance pour avancer sur le chiffrage d'indemnisation et engager les travaux.

Le bus communal est toujours en réparation dans l'attente de recevoir la pièce. Le ramassage scolaire de la rentrée a été assuré par un bus de location.

- Frais de participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles - ***Délibération 2014-09-10***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décompte de frais de fonctionnement des écoles a été établi au titre de l'année scolaire 2013/2014 :

Le montant des dépenses s'élève à 218 406.37 € TTC pour 284 élèves portant le montant de la participation des communes à la somme de 769.04 € par élève,

Après échange de vues, le Conseil Municipal par dix-neuf voix pour :

- Fixe le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2013/2014 à la somme 769.04 € par élève scolarisé dans les écoles communales

La participation des communes aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire sera validée lors du conseil d'administration du CCAS prévu le mardi 23 septembre 2014.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET demande si toutes les communes participent.

Monsieur le Maire indique que les situations des communes sont différentes : si elles sont dans le regroupement scolaire du secteur ou pas, pour les enfants inscrits en classe CLISS ou dont les parents ont déménagé en cours de cycle scolaire, les communes doivent participer au moins sur les frais de fonctionnement des écoles. Mais certaines communes rechignent à payer.

- Bilan sur le Temps d'Accueil Périscolaire (TAPS)

Madame Sandrine COMBEFREYROUX fait un premier bilan des TAP.

85 % des enfants de l'école primaire et 75 % des enfants de l'école maternelle participent à ces nouvelles activités.

Les activités plaisent dans l'ensemble mais on observe une tendance à la baisse de fréquentation pour l'école maternelle car les enfants sont plus fatigués.

Monsieur Christophe MIQUEU demande qui sont les représentants du comité de pilotage et si un rapport sur la mise en œuvre des TAP sera établi ?

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas prévu de faire de rapport.

Madame COMBEFREYROUX indique qu'une réunion de travail est programmée très prochainement, qu'un mémo de réunion sera adressé aux membres de la commission et que le comité de pilotage est composé de représentants de la commune, de parents d'élèves (FCPE), et d'agents communaux.

- Aménagement Bourg St léger - **Délibération 2014-09-11**

Monsieur le Maire signale au conseil municipal l'avis favorable des services du Conseil Général pour l'implantation, dans le bourg de St Léger, de deux coussins berlinois.

La signature d'une convention entre le Département/Commune est indispensable afin de définir les modalités de la mise en œuvre et de l'entretien des ouvrages, ainsi que les responsabilités de la commune qui découlent de cet engagement.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le département.

- Opposition de transfert de pouvoir de police spéciale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va prendre un arrêté d'opposition de transfert de pouvoir de police spéciale du maire au président de l'EPCI.

- Procédure de reprise des concessions

Monsieur le Maire informe que nous avons procédé, le 17 septembre dernier, au second et dernier constat de l'état d'abandon dans les 4 cimetières de la commune : 212 concessions ont été ainsi répertoriées.

En suivant, le conseil municipal statuera sur la liste définitive des sépultures à relever et entérinera un arrêté de reprise définitive.

Pour finir, les monuments pourront être relevés par une entreprise, le coût de cette opération s'élèverait à environ 130 000 €.

A l'issue, environ 200 concessions pourront ainsi être remises à de nouvelles familles. Des espaces pourront être créés pour accueillir les urnes funéraires.

- Résidence « la Jurade » rue Nouvelle

La commission des marchés a retenu les entreprises.

Monsieur le Préfet doit notifier dans les trois mois les éventuelles prescriptions ultérieures (fouilles complémentaires) suite au rapport établi par l'INRAP (archéologie). Les travaux devraient débuter d'ici fin octobre si aucune prescription ultérieure n'est prononcée.

- Achat de vendanges

Monsieur le Maire fait part d'un arrêté préfectoral autorisant les exploitations à compenser partiellement des pertes, dus aux orages de grêle de juillet dernier, par l'achat de vendanges et mouts.

Madame MARQUILLE MIRAMBET s'étonne que cela ne concerne que la grêle de juillet et pas celle du 21 mai dernier qui avait pourtant également sinistré la commune (notamment sur le quartier de St Léger de Vignague). Elle ajoute : « Sans doute la grêle du 21 mai n'est-elle pas tombée au bon endroit ».

- Révision de la liste électorale – délégués de l'administration

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Préfecture sur la nomination des délégués de l'administration, notamment, Madame Patricia SCHEEBERGER-REIGNIER et Messieurs Christophe MIQUEU et Christian BONNEAU, qui ne juge pas pertinent de nommer des délégués de l'administration au sein du conseil municipal.

Au vu des circulaires, nous restons dans la légalité.

- Contentieux conseil d'Etat

Monsieur le Maire fait part de la décision du conseil sur le recours contentieux communal contre le décret portant délimitation des cantons girondins.

- Signalétique touristique

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente au conseil municipal une proposition d'honoraire pour une étude de faisabilité sur la création d'une signalétique touristique sur la commune de Sauveterre de Guyenne et notamment sur les 4 portes fortifiées de la bastide, présentée par Frédérique ZARFDJIAN, Intérieur Design, aux Esseintes.

Monsieur Christophe MIQUEU tient à préciser que l'Union des villes bastides a déjà entamé un travail concernant les bâtiments patrimoniaux (portes comprises) afin d'uniformiser la signalétique des villes bastides et qu'il faudra donc veiller à articuler les deux démarches.

Monsieur Christian BONNEAU précise qu'il y a lieu de demander la conformité avec l'architecte des Bâtiments de France.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quatorze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'honoraire pour cette étude avec Frédérique ZARFDJIAN, Intérieur Design, aux Esseintes.

- Tarifs meublés communaux – réduction - **Délibération 2014-09-13**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente au conseil municipal la demande de deux locataires des meublés communaux demandant la possibilité d'obtenir une réduction sur le montant de leur location durant la haute saison.

Monsieur MAGNE, sous tutelle SAFED de Périgueux, en stage à l'ESAT de Puch,

Madame Qian WU, étudiante à Clermont Ferrand, stagiaire à la cave Coopérative de Sauveterre de Guyenne,

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-huit voix pour, Monsieur Benoit PUAUD se retire du vote, de leur accorder exceptionnellement une réduction et d'appliquer le tarif basse saison durant leur location haute saison.

- TIGF- sollicitations des riverains

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes faites par les riverains de la station de TIGF et plus particulièrement d'un riverain, Monsieur LANCON David demandant une diminution de la valeur locative des biens lors du calcul des taxes foncière et d'habitations.

Par ailleurs, l'ensemble des riverains demandent qu'une expertise soit faite sur leur bien afin de connaître l'éventuelle perte de valeur de leur patrimoine immobilier et foncier causée par la station.

Monsieur le Maire indique que les services des impôts ont été questionnés dans ce sens pour estimer la valeur locative des bâtiments à l'heure actuelle.

Madame Fabienne MARQUILLE MIRAMBET demande si un périmètre a été établi pour déterminer les bâtiments concernés. A ce jour, aucun périmètre n'a été mis en place.

Monsieur Christophe MIQUEU demande si la commune n'est pas en mesure d'apporter son aide ?

Monsieur le Maire indique que la DGFIP va être sollicitée pour procéder à une nouvelle évaluation de la valeur locative des biens. De plus, des renseignements vont être pris afin de savoir si la mairie est autorisée à engager une expertise immobilière pour des propriétaires privés dans le cadre un contentieux entre deux personnes privées (propriétaire/TIGF) ?

Monsieur MIQUEU confirme que cela ne sera possible que si la démarche est réglementaire.

- Personnel - **Délibération 2014-09-14**

Monsieur le Maire demande l'autorisation, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctions momentanément indisponibles (arrêt maladie, congés annuels..) dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord.

- Remerciements

Remerciements à la mairie du commandant RICHARD, invité lors de la Fêtes des vins.

- Ouvrages photos

Madame LAWThER signale que sont mis à la disposition du public et du conseil municipal des ouvrages photos réalisés lors des différentes manifestations sur la commune à l'été 2014 (fêtes des vins, fête médiévale et marchés en bastide).

Ces ouvrages permettent aussi de conserver une mémoire de la bastide. En projet, un ouvrage sur les 45 ans de la fête des vins par le CAC.

- Inauguration

Monsieur le Maire rappelle qu'aura lieu le 06 décembre prochain l'inauguration du clocher de l'église, de la salle culturelle et de l'école de musique. Ces inaugurations, pour la partie laïque, auront lieu dans la matinée à partir de 11 h suivi du cocktail à 13 h. Pour la partie religieuse, une messe sera célébrée par Monseigneur RICARD à 17h suivie d'un vin d'honneur offert par la paroisse en remerciements à la municipalité.

Madame SCHNEEBERGER REIGNIER s'étonne que les sonneries des cloches de l'église aient été programmées avec des thèmes qui ne sont pas tous laïcs. Elle rapporte que de nombreux habitants, très attachés au principe de laïcité, se plaignent de cette initiative. Elle s'étonne que le conseil municipal n'ait pas été questionné sur cette programmation.

Monsieur le Maire demande si elle fait allusion aux airs qui sont joués chaque jour à 16h30 et qui ont été composés par l'association « CARILLONS EN PAYS D'OC » ? Notamment à l'air inspiré des « Anges dans nos Campagnes » ?

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER acquiesce. Elle précise que si on ne lui avait pas dit, elle ne l'aurait pas reconnu. Mais tout de même.

Monsieur le Maire s'étonne de cette réaction et des propos rapportés car lui n'a entendu que des avis positifs. Il s'étonne de ce manque de tolérance.

Monsieur MIQUEU précise qu'il n'est pas question dans ce débat de tolérance mais de laïcité. La Laïcité, ajoute-t-il, ce n'est pas la même chose que la tolérance.

Monsieur le Maire en prend acte et ajoute qu'en matière de sonneries de cloches, la compétence est partagée entre Monsieur le Curé et Monsieur le Maire et que si ils ne sont pas d'accord, c'est Monsieur le Préfet qui tranche. Il n'était pas non plus apparu, que la reprise de 4 notes de « Les anges de nos campagnes » susciterait tant d'émois.

Madame Annie ORDRENEAU signale que lors du Conseil des Sages, les avis ont été positifs.

- Visite du patrimoine communal

Monsieur Pierre TOMADA invite les membres du conseil municipal intéressés par la visite du patrimoine communal, à venir le 15 novembre de 9 h à 12 h pour la visite des différents bâtiments.

AGENDA :

SEPTEMBRE 2014

23 septembre 2014 CA CCAS (18H30)

25 septembre 2014 Réunion publique SCOT Sud-Gironde (salle des fêtes)

26 septembre 2014 Commission Accessibilité (10H-12H)

28 septembre 2014 Elections sénatoriales (Préfecture)

OCTOBRE 2014

12 octobre 2014 Salon du livre – les Amis de la Bastide

13 octobre 2014 Conseil Municipal (20H30)

18 octobre 2014 Théâtre RE2M/Salinières « Grosse chaleur »

NOVEMBRE 2014

10 novembre 2014 Conseil Municipal (18H30)

DECEMBRE 2014

06 décembre 2014 Inaugurations (église, salle culturelle, école de musique...)

08 décembre 2014 Conseil Municipal (18H30)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 00H45.